



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris le 3 février 2025

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE NEGOCIATION PREALABLE

En application du décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation

Organisations syndicales à l'origine de la demande de négociation préalable :	FSU-SNUipp Paris
Date d'envoi du courrier invitant à la négociation préalable :	3 février 2026
Date de réception :	3 février 2026
Date et lieu de la négociation :	3 février 2026 de 16h30 à 18h30 – salle 6004

I – PARTICIPANTS :

Représentants du SNUipp-FSU	Léa de BOISSEUIL, Jérôme LAMBERT
Représentants de l'administration :	Christelle GAUTHEROT, Directrice académique des services de l'Éducation Nationale chargée des écoles et des collèges
Chargés de l'élaboration du relevé de conclusions :	V.K

II – REVENDICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE ET REPONSES APPORTEES PAR L'ADMINISTRATION :

II – A : REVENDICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :

La FSU-SNUipp Paris a l'intention de déposer un préavis de grève couvrant la période du 10 février au 4 juillet 2026. Ce préavis concernerait l'ensemble des personnels (instituteurs-trices et professeur-es des écoles, AESH, psychologues) de l'académie de Paris.

Comme nous le pressentions, l'Académie a annoncé que les opérations de carte scolaire seront décalées et débattues après le second tour des élections municipales qui aura lieu le 22 mars 2026. Tout comme ses prédécesseurs, le gouvernement n'assume pas ses décisions délétères pour les écoles publiques et l'absence de budget à la hauteur des besoins. Nous le savons, ce report aura des conséquences néfastes pour le bon fonctionnement des écoles, pour le mouvement intra-départemental et pour la vie personnelle et professionnelle des enseignantes.

Les écoles et les personnels n'ont pas à subir cet arrangement politique minable ! La FSU-SNUipp Paris exige un calendrier qui permette d'envisager une rentrée 2026 sereine. Le budget de l'État n'est toujours pas complètement adopté, mais cela n'a pas empêché le ministère de l'Éducation Nationale de devancer les désirs de Bercy puisqu'il a annoncé 1891 suppressions de postes à l'échelle nationale ce lundi 26 janvier. La dotation budgétaire pour l'académie de Paris pour l'année prochaine est donc connue. Une fois de plus, notre Académie voit sa dotation baisser avec 83 postes retirés pour la rentrée 2026. Si cette année notre Académie n'est pas la plus touchée par ces coupes budgétaires, il n'en reste pas moins, que ces suppressions de postes viennent s'ajouter aux 390 postes déjà supprimés ces trois dernières années !

Pour la FSU-SNUipp Paris, le discours faisant passer les suppressions massives à Paris comme indolores n'est pas entendable au regard des difficultés rencontrées dans les écoles. Elles dégraderaient les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage des élèves, en particulier les plus fragiles. Et elles rendraient toujours plus dysfonctionnelle notre institution déjà fragilisée.

Le manque de maître-sses E et G et de psychologues scolaires en Rased, et de moyens humains pour réaliser l'inclusion - enseignant-es spécialisé-es et enseignant-es référent-es -devraient amener le Ministère à prendre d'autres décisions. Les dispositifs d'inclusion tels que les ULIS doivent être présents sur l'ensemble du territoire parisien en nombre suffisant.

De plus, le travail de l'Académie avec l'ARS et plus largement le secteur médico-social doit s'accroître afin que les élèves orientés par la MDPH vers des structures spécialisées puissent bénéficier de l'accueil et de l'enseignement auxquels ils ont droit ;Par ailleurs, le manque structurel d'AESH représente un tel renoncement institutionnel qu'il est incompréhensible que le plafond d'emploi ne puisse couvrir tous les besoins d'accompagnement, mettant en péril la scolarité et les droits des élèves en situation de handicap, comme les conditions dans lesquelles les enseignant-es peuvent les accueillir et les accompagner. La situation difficile du remplacement dans l'Académie aurait dû à elle seule, amener le Ministère à renoncer à ces suppressions de postes. Il n'est pas question de s'habituer à ce que les absences de courte et moyenne durée ne soient pas toutes remplacées et que celles de longue durée le soient de manière parfois chaotique. Pour la FSU-SNUipp Paris, c'est au moins 800 collègues remplaçant-es dont l'académie a besoin pour couvrir tous les besoins. Les réformes du remplacement dans notre académie, ne sont que des cache-misères destinés à gérer la pénurie. Elles dégradent les conditions de travail des collègues remplaçant-es et n'améliorent en rien la continuité pédagogique dans les classes !

La FSU-SNUipp réaffirme également son opposition à la fusion des zones d'intervention des brigades, ainsi qu'à la poursuite de la fusion de l'ensemble des brigades dont les brigades REP+.

L'Académie n'a plus les moyens de mener un plan académique de formation ambitieux alors même que la mise à jour des connaissances scientifiques et pédagogiques et l'échange de pratiques sont aussi un maillon essentiel pour la réussite des élèves. La formation et l'accompagnement des jeunes collègues et des équipes passent nécessairement par la création de postes de PEMF et de Conseiller-es Pédagogiques de Circonscription, au plus près des équipes.

La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement national et académique. Toutes les écoles, qu'elles soient en REP ou non, doivent voir leurs effectifs de classe baisser, et ce sur tous les niveaux : pour la FSU-SNUipp Paris, c'est 22 élèves maximum par classe hors REP et 18 en REP, 15 en TPS et PS.

De plus, nous prenons acte des dernières annonces faites par le Ministère et la Ville sur le maintien du système parisien des décharges de direction qui sont à mettre au crédit de la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative. Ceci dit, tant que rien n'est signé, le régime de décharge ne sera pas sécurisé. La FSU-SNUipp continue de porter les exigences suivantes pour la future convention :

- un financement à la hauteur des besoins ;
- un engagement sur la quotité de majoration des décharges : demi-décharge au-dessous de 5 classes et décharge complète à partir de 5 classes ;
- l'engagement d'aucune mission supplémentaire qui sortirait du cadre des missions de direction proprement Éducation nationale ;
- l'engagement sur la durée du maintien du régime de décharges : pas de remise en cause tous les 3 ans au

risque de déstabiliser à nouveau les écoles.

II – B : REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

La dotation ministérielle pour l'académie de Paris est de moins 83 postes pour la rentrée 2026 qui est préparée dans ce contexte avec le plus de rigueur et d'équité possible pour répondre au mieux aux besoins des écoles.

L'académie précise aussi que dans le cadre du rééquilibrage des moyens, en plus de ces 83 postes, un redéploiement devra être réalisé afin de permettre notamment l'ouverture d'au moins une quarantaine de postes de brigades de remplacement.

Dans le cadre de cette préparation de la rentrée scolaire 2026 et tenant compte des besoins, l'académie souhaite également poursuivre l'ouverture de dispositifs spécifiques en lien avec l'ARS.

Cette augmentation du nombre de postes de brigades de remplacement est à l'étude sous réserve des fermetures de classes envisageables. La situation des remplacements est en grande partie imputable à un corps des brigades départementales à compléter. L'académie ne reviendra pas sur la mesure de zone unique de remplacement. En ce qui concerne les BD REP+, l'académie, qui a pour objectif d'optimiser la mobilisation des moyens de remplacement veillera au maintien d'une continuité pédagogique tout en les intégrant dans le fonctionnement départemental de remplacement.

L'académie précise aussi qu'il ne devrait pas y avoir, sauf à la marge, 2 fermetures de classes dans la même école à la rentrée 2026.

Le détail de la campagne de carte scolaire ne peut être communiqué ce jour à la FSU-Snuipp en raison de la période électorale. Aucun document ne pourra être transmis avant le 23 mars. Du fait de cette contrainte réglementaire de calendrier, une réflexion est en cours pour permettre aux opérations de mouvement des personnels de se tenir dans des délais raisonnables. Le calendrier de l'ensemble des opérations sera transmis dès qu'il sera défini.

Avant le CSA carte scolaire, un groupe de travail pourra toutefois avoir lieu, il portera sur les postes spécifiques. En ce qui concerne les postes de PEMF, les nouvelles modalités de leur implication dans la formation des professeurs stagiaires sont en cours de travail. Un point d'étape sera fait avec l'IEN en charge de cette mission dans le groupe de travail dédié aux PEMF. La contribution des directeurs d'écoles d'application sera également évoquée dans la mesure des décisions et de l'organisation connues.

Au sujet des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), l'académie finalise le quadrillage basé sur un nombre d'élèves global. Il s'agit d'harmoniser les moyens afin qu'à terme Paris soit entièrement couvert. 8 PAS seront financés par le premier degré.

L'académie comptera 59 postes d'enseignants référents à la rentrée 2026.

La mission de l'IGESR portant sur l'éducation prioritaire est nationale, ne porte donc pas exclusivement sur l'académie de Paris et réalise un état des lieux.

Le régime des décharges de direction parisiennes est maintenu en l'état pour l'année scolaire 2026-2027.

III – CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :

III – A : LES POINTS D'ACCORD :

Les deux parties reconnaissent les difficultés de remplacement de l'académie et s'accorde sur les contraintes calendaires générées par les élections municipales.

III – B : LES POINTS DE DESACCORD :

La FSU-SNUipp Paris considère que ces points nécessitent le maintien de l'appel à la grève en raison des difficultés croissantes auxquelles doit faire face le corps enseignant et au regard du nombre important de retrait d'emplois demandés à l'académie cette année encore.

La Directrice académique des services
de l'Éducation Nationale chargée des
écoles et des collègues

Christelle GAUTHEROT
Signé

Les représentants de la FSU-SNUipp :

Léa de BOISSEUIL,
Jérôme LAMBERT
Signé

